



(11) **EP 1 774 917 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.04.2007 Bulletin 2007/16

(51) Int Cl.:
A61B 17/28 (2006.01) A61B 19/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05109502.4**

(22) Date de dépôt: **13.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeurs:
• **Bui, Ngoc Chau**
2046, Fontaines (CH)
• **Gaisch, Robert**
2036, Cormondrèche (CH)

(71) Demandeur: **MBBS Holding SA**
CH-2035 Corcelles (CH)

(74) Mandataire: **GLN**
Rue du Puits-Godet 8a
2000 Neuchâtel (CH)

(54) **Instrument médical et son procédé d'identification**

(57) L'invention concerne un instrument médical comportant un élément tubulaire (18) métallique, un outil (12) fixé à l'une de ses extrémités et des moyens d'actionnement de l'outil couplés à son autre extrémité. Cet élément tubulaire renferme un transpondeur passif cylindrique (30) contenant des informations relatives à l'outil. Avantageusement, l'élément tubulaire est monté coulissant à l'intérieur d'une gaine (16), son coulisser, sous l'effet des moyens d'actionnement, permettant de faire fonctionner l'outil (12), de façon à former un laparoscope.

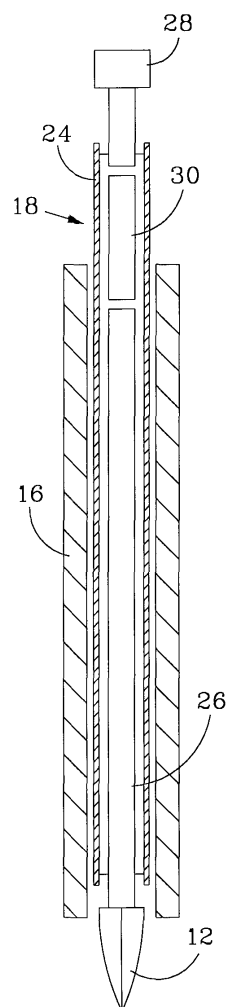


Fig.2

EP 1 774 917 A1

Description

[0001] L'invention appartient au domaine de l'instrumentation médicale. Elle concerne plus précisément un instrument médical dont un élément actif est muni d'un transpondeur. L'invention concerne également un procédé de lecture/écriture de ce transpondeur.

[0002] Les instruments médicaux et, en particulier, les instruments chirurgicaux, font généralement l'objet d'un suivi rigoureux destiné à garantir leurs conditions d'utilisation et la sécurité des patients. Ce suivi consiste à enregistrer et mettre à jour toute information utile portant sur l'instrument, par exemple, son numéro de série, les dates de ses opérations de maintenance ou de stérilisation, le nombre d'utilisations etc... A cet effet, les étiquettes électroniques, encore appelées transpondeurs ou TAGs RFID, sont largement utilisées, car elles présentent des avantages considérables. Solidaires d'un instrument, elles permettent, en association avec un module lecture / écriture doté d'une antenne et un ordinateur central, l'écriture, la lecture et le stockage d'un grand nombre de données relatives à cet instrument. L'enregistrement d'une information peut être réalisé automatiquement, lors d'une étape de nettoyage, par exemple, de façon à limiter l'erreur d'origine humaine. Un tel mode de fonctionnement est décrit, par exemple, dans le document EP 0992212. Les étiquettes électroniques sont, en outre, extrêmement fiables et supportent les températures élevées des procédés de stérilisation.

[0003] Concernant les instruments métalliques simples, tels que des ciseaux, des scalpels, etc, les transpondeurs sont généralement fixés sur une zone non fonctionnelle de l'outil, par exemple, son manche. Ils sont alors disposés dans une boîte métallique, elle-même soudeée au manche.

[0004] Pour les instruments plus complexes, comportant plusieurs pièces montées ensemble, dont au moins un outil, le transpondeur est généralement solidaire d'une pièce extérieure, de façon à être facilement accessible en lecture et en écriture. Le document EP 1480153 montre, par exemple, un endoscope formé d'une partie invasive, d'une unité de couplage optique, et d'une commande munie d'un transpondeur. Cette disposition du transpondeur, sur une pièce externe de l'endoscope, n'est pas idéale, particulièrement en cas de démontage partiel ou total de l'instrument, pour un nettoyage, par exemple, ou pour le changement d'un élément. En effet, une fois l'instrument démonté, les différentes pièces et, en particulier, les pièces actives, ne sont plus identifiables. Si plusieurs instruments sont démontés simultanément, leurs pièces peuvent être interverties au remontage. Par conséquent, seule la traçabilité de la pièce étiquetée peut être réellement garantie. Plus grave même, une incompatibilité entre les différentes pièces peut survenir suite à une telle interversion. Le fonctionnement de l'instrument et, par conséquent, la santé du patient, sont alors hypothéqués.

[0005] L'invention permet de pallier ces inconvénients

pour un certain type d'instrument médical, tel qu'un laparoscope, comportant un outil interchangeable solidaire d'une tige montée à l'intérieur d'un actionneur.

[0006] Plus précisément, l'invention concerne un instrument médical comportant un élément tubulaire métallique, un outil fixé à l'une de ses extrémités et des moyens d'actionnement de l'outil couplés à son autre extrémité. Selon l'invention, l'élément tubulaire renferme un transpondeur passif cylindrique contenant des informations relatives à l'outil.

[0007] Les transpondeurs passifs cylindriques sont bien connus de l'homme de métier. Ils sont employés pour le marquage d'objets divers, et sont généralement logés dans des cavités dont l'axe longitudinal est parallèle ou perpendiculaire à la surface de l'objet. La lecture/écriture de ces TAGs se fait à l'aide d'une antenne cylindrique disposée, selon le cas, au sommet du transpondeur ou dans son voisinage immédiat. Ce procédé de lecture/écriture est peu efficace car il ne permet de récolter qu'une faible partie du signal émis par le transpondeur.

[0008] L'invention propose, outre un instrument médical muni d'un TAG, un procédé de lecture/écriture de ce TAG, plus performant que les procédés couramment employés.

[0009] Plus précisément, l'invention concerne un procédé d'identification et de suivi de l'instrument médical défini ci-dessus, consistant à :

- se doter d'un module lecture/écriture apte à générer et traiter un signal RF contenant de l'information, d'une antenne formée d'un bobinage annulaire apte à émettre et recevoir ledit signal RF, et d'un ordinateur central destiné à stocker et traiter l'information issue du signal RF,
- disposer le bobinage autour de l'élément tubulaire, et le déplacer, si nécessaire, le long de l'élément tubulaire jusqu'à capter le signal issu du transpondeur passif.

[0010] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit, faite en référence au dessin annexé, dans lequel :

- la figure 1 est une vue schématique de côté d'un laparoscope selon l'invention,
- les figures 2, 3 et 4 sont des vues agrandies de trois modes de réalisation d'un élément de cet instrument,
- la figure 5 illustre une fraise dentaire selon l'invention, et
- la figure 6 représente une étape du procédé d'identification et de suivi du laparoscope selon l'invention.

[0011] Le laparoscope représenté sur les figures 1 à

4 comporte, classiquement, un actionneur 10 muni d'un outil 12 tel qu'une pince, et une poignée 14. L'actionneur 10 est formé d'une gaine rigide 16, et d'une tige 18 montée coulissante à l'intérieur de celle-ci et solidaire de l'outil 12 par l'une de ses extrémités. La poignée 14 est constituée d'une partie fixe 20 par rapport à l'actionneur 10 et d'un levier mobile 22. La tige 18 est fixée au levier mobile 22 par son extrémité opposée à l'outil 12. Lorsque le levier 22 bascule sous l'action de l'utilisateur, la tige 18 coulisse à l'intérieur de la gaine 16. L'outil 12 est articulé et coopère avec la gaine 16 de sorte que le coulis-
5 sement de la tige 18 entraîne son ouverture et sa fermeture. Ce mode de fonctionnement du laparoscope est bien connu de l'homme de métier et ne sera donc pas décrit plus longuement.

[0012] L'actionneur 10 du laparoscope de la figure 1 est représenté en coupe en figure 2. La tige 18 comporte un tube 24 de diamètre extérieur légèrement inférieur au diamètre intérieur de la gaine 16, de sorte que le guidage de la tige 18 par la gaine 16 est optimal. Une tige pleine 26 à l'extrémité de laquelle est monté l'outil 12, est en-
10 gagée, jusqu'à l'outil 12, dans le tube 24 et soudée à celui-ci de manière étanche. Un clou 28 est engagé dans le tube 24 à l'autre extrémité et soudé à celui-ci de manière également étanche. Le clou 28 est fixé, par sa tête, au levier 22 par des moyens de fixation non représentés.

[0013] Selon l'invention, un transpondeur passif cylindrique 30 est inséré, à l'intérieur du tube 24, dans un logement laissé libre à l'extrémité du tube 24, entre la tige pleine 26 et le clou 28. Ce transpondeur 30 est du type de celui décrit dans le brevet US 5572410. Il comporte, classiquement, un circuit électronique muni de deux plages de contact et une bobine formée d'un fil enroulé sur un noyau en ferrite et dont les deux extrémités sont soudées aux plages de contact. Il peut être coulé dans de la résine selon un procédé bien connu de l'homme de métier.

[0014] Le montage du transpondeur 30 à l'intérieur du tube 24 étant étanche, le transpondeur 30 est à l'abri de toute contrainte mécanique ou chimique, ce qui permet d'éviter de l'encapsuler dans un boîtier avant sa mise en place. L'économie et la simplification qui en découlent sont considérables.

[0015] Le transpondeur 30 contient un grand nombre d'informations relatives à l'outil 12 et à sa compatibilité avec le laparoscope auquel il appartient. A titre d'exemple, les données suivantes peuvent être stockées : numéro de série, nom du fabricant, nom de l'assembleur, dates des utilisations, des maintenances etc.... En outre, un code de compatibilité peut être introduit entre l'outil 12 et le laparoscope. Pour cela, il est nécessaire que le laparoscope comporte lui-même un transpondeur fixé, par exemple, à sa poignée 14 et porteur d'un code de compatibilité identique.

[0016] La lecture et l'écriture d'informations au niveau du transpondeur 30, se font à l'aide d'un module lecture/écriture, par l'intermédiaire d'une antenne annulaire 32 représentée en coupe à la figure 6. L'antenne 32, formée

d'une bobine de fil en anneau, est disposée autour de la tige 18 et déplacée le long de celle-ci jusqu'à recevoir le signal du transpondeur 30. Ce signal est maximum lorsque l'antenne 32 est située à hauteur du transpondeur 30. En effet, les lignes de champ du transpondeur cylindrique 30 passent par son noyau de ferrite et se referment à l'extérieur de la tige 18, formant un volume sensiblement torique. Lorsque l'antenne 32 est disposée en face du transpondeur 30, les lignes de champ traversent l'antenne 32 sur toute sa périphérie, ce qui permet de capter un maximum de signal.

[0017] Ce procédé de lecture/écriture est particulièrement avantageux par rapport aux procédés communément employés pour un transpondeur cylindrique. Ceux-ci consistent généralement à placer une antenne, elle-même cylindrique, au sommet du transpondeur, ou à son voisinage immédiat, et ne permettent de capter d'une faible partie du signal. La sensibilité accrue de la lecture/écriture selon l'invention permet, par exemple, d'augmenter l'épaisseur des parois métalliques, tout en conservant un signal suffisant.

[0018] En outre, grâce au procédé de lecture/écriture décrit, il est possible de disposer le transpondeur 30 en un emplacement quelconque à l'intérieur du tube 24. On a représenté partiellement, par exemple, sur la figure 3, un laparoscope qui diffère du laparoscope de la figure 2 en ce que le transpondeur 30 est logé au centre du tube 24. La tige 26 est, à cet effet, plus courte qu'en figure 2. De plus, de la résine 34 a été injectée dans le tube 24 après insertion du transpondeur 30, afin de l'immobiliser. Cette configuration du laparoscope ne modifie en rien la fonction ni le mode de lecture/écriture du transpondeur 30.

[0019] Un autre mode de réalisation d'un laparoscope selon l'invention est illustré en figure 4. Dans ce mode de réalisation, la tige 26 occupe pratiquement tout l'espace à l'intérieur du tube 24. Le clou 28 est creux de telle sorte qu'il forme un logement 36 dans lequel est disposé le transpondeur 30. L'extrémité du clou est fermée à l'aide de résine, afin de bloquer le transpondeur 30 dans son logement 36. Comme pour les exemples précédents, le clou 28 est soudé au tube 24 de manière étanche.

[0020] La figure 5 montre un autre exemple d'instrument médical dont l'outil peut être équipé d'un transpondeur passif. Il s'agit, dans ce cas, d'une fraise dentaire formée d'un foret 38 et d'un manche 40, destinée à être montée sur le mandrin d'un outil portable qui l'entraîne en rotation. Le manche 40 comporte une partie tubulaire 42 et un clou 28 soudé à son extrémité de manière étanche. Un transpondeur passif cylindrique 30 est logé à l'intérieur de la partie tubulaire 42 de manière à remplir les fonctions déjà décrites pour le laparoscope selon l'invention.

[0021] Ainsi a été décrit un instrument médical comportant un outil équipé d'un transpondeur cylindrique permettant son identification et sa traçabilité individuelles, indépendamment de celles de l'instrument.

Revendications

1. Instrument médical comportant un élément tubulaire métallique (24, 42), un outil (12, 38) fixé à l'une de ses extrémités et des moyens d'actionnement (22) de l'outil (12) couplés à son autre extrémité, **caractérisé en ce que** ledit élément tubulaire (24, 42) renferme un premier transpondeur passif cylindrique (30) contenant des informations relatives à l'outil (12, 38). 5
10
2. Instrument médical selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit élément tubulaire (24) est monté coulissant à l'intérieur d'une gaine (16), son coulisement, sous l'effet desdits moyens d'actionnement (22), permettant de faire fonctionner l'outil (12), de façon à former un laparoscope. 15
3. Instrument médical selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ladite gaine (16) est, elle-même, munie d'un deuxième transpondeur passif contenant des informations relatives à l'instrument lui-même. 20
4. Instrument médical selon les revendications 2 et 3, **caractérisé en ce que** lesdits premier et deuxième transpondeurs (30) comportent des informations relatives à la compatibilité dudit élément tubulaire (24) et de ladite gaine(16). 25
5. Instrument médical selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit outil (12) est une fraise dentaire comportant un manche (40) dont une portion (42) forme ledit élément tubulaire (24). 30
6. Procédé d'identification et de suivi d'un instrument médical selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** consiste à : 35
 - se doter d'un module lecture / écriture apte à générer et traiter un signal RF contenant de l'information avec une antenne (32) formée d'un bobinage annulaire apte à émettre et recevoir ledit signal RF, et d'un ordinateur central destiné à stocker et traiter l'information issue dudit signal RF, 40
45
 - disposer l'antenne annulaire autour de l'élément tubulaire (24) et la déplacer, si nécessaire, le long dudit élément tubulaire (24) jusqu'à capter le signal issu du transpondeur passif (30). 50
55

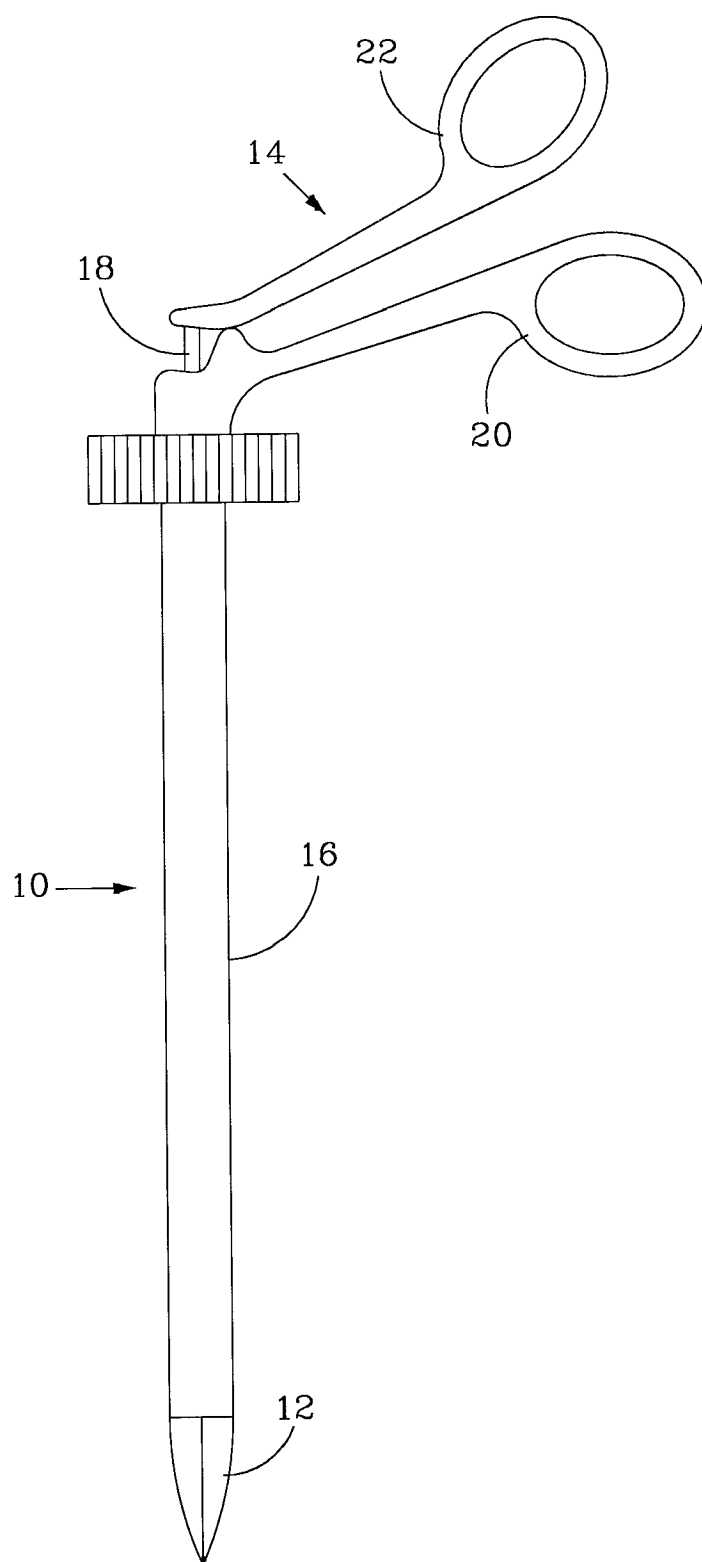


Fig.1

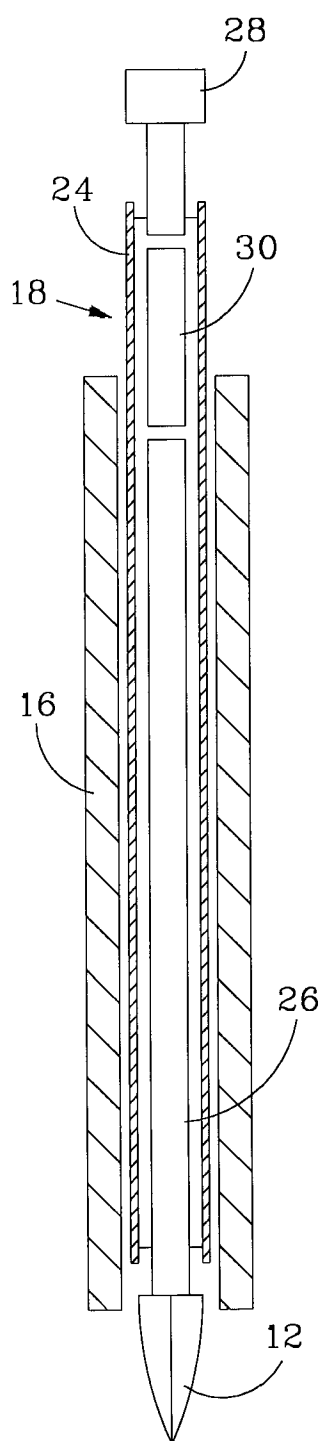


Fig. 2

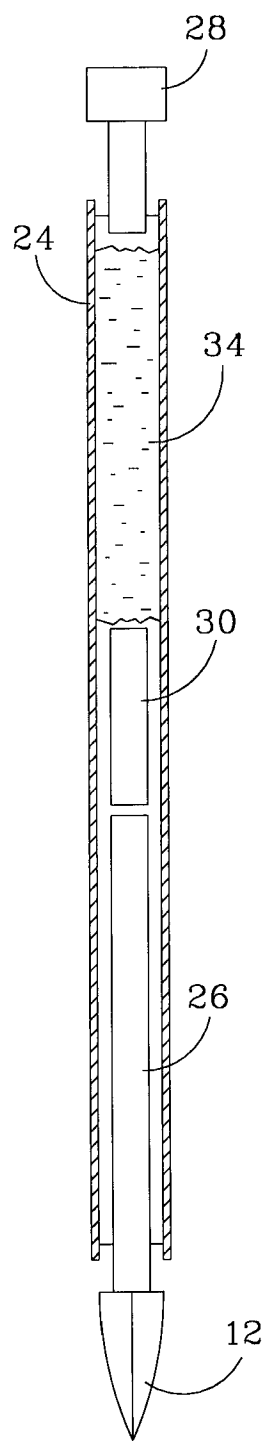


Fig. 3

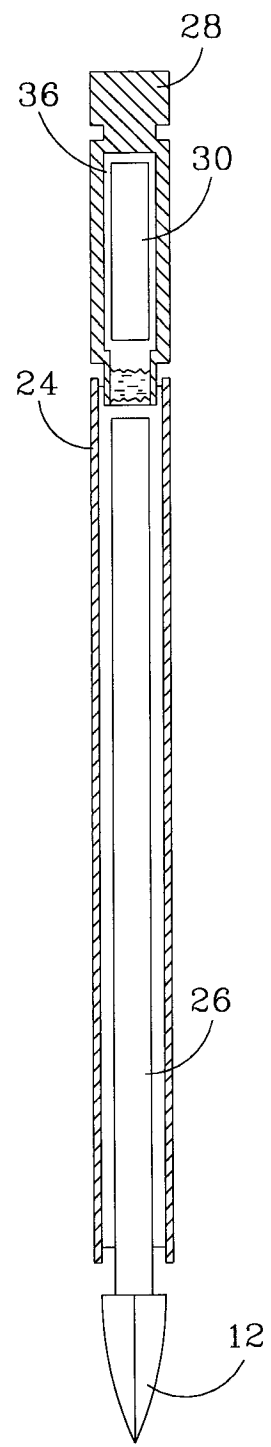


Fig. 4

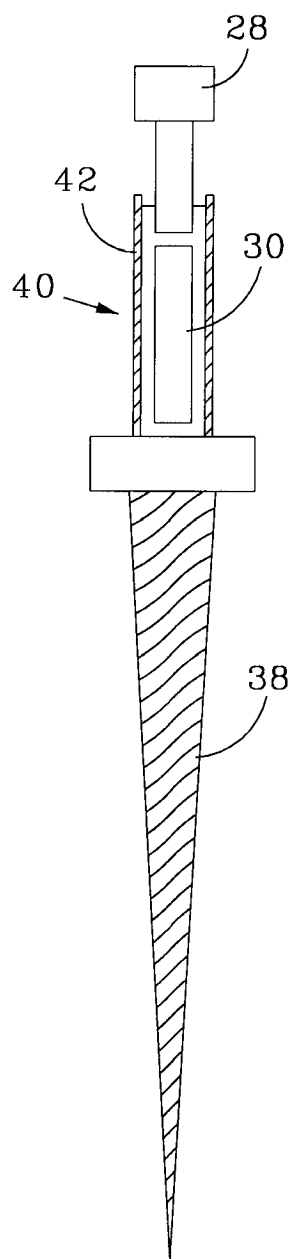


Fig.5

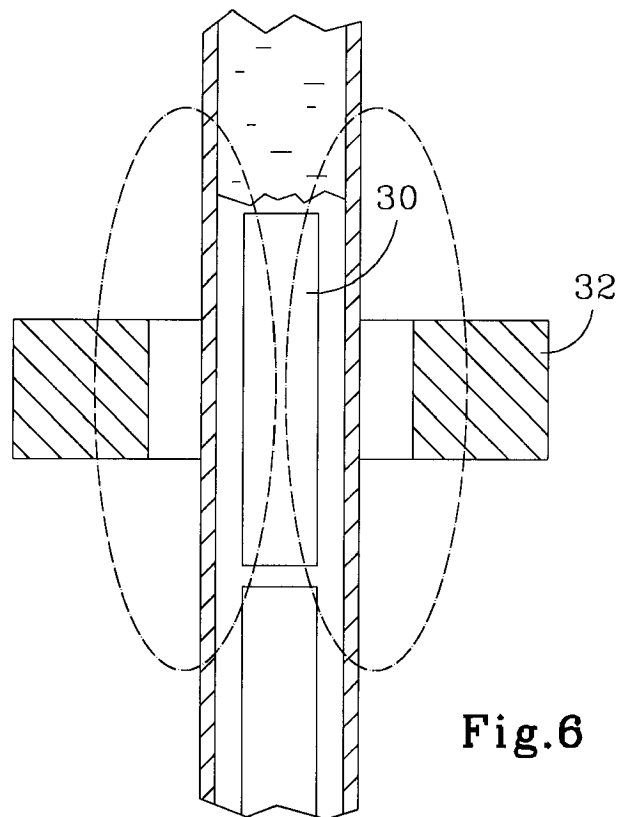


Fig.6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	US 2002/161460 A1 (NOGUCHI TOSHIKI) 31 octobre 2002 (2002-10-31) * alinéa [0036] - alinéa [0038]; figure 1B *	1-6	A61B17/28 A61B19/00
Y	EP 1 155 654 A (OLYMPUS OPTICAL CO., LTD; OLYMPUS CORPORATION) 21 novembre 2001 (2001-11-21) * alinéa [0077] - alinéa [0085]; figure 13 *	1-6	
A	DE 100 14 542 A1 (AESCULAP AG & CO. KG) 4 octobre 2001 (2001-10-04) * alinéa [0038] - alinéa [0049]; figures 1-3 *	1-6	
A	DE 200 12 237 U1 (KARL STORZ GMBH & CO. KG) 12 octobre 2000 (2000-10-12) * abrégé; figure 2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		17 mars 2006	Moers, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 10 9502

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-03-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2002161460	A1	31-10-2002	WO 0232468 A1	25-04-2002
EP 1155654	A	21-11-2001	DE 60018717 D1	21-04-2005
			DE 60018717 T2	04-08-2005
			JP 2001327459 A	27-11-2001
			US 6712756 B1	30-03-2004
DE 10014542	A1	04-10-2001	AUCUN	
DE 20012237	U1	12-10-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0992212 A [0002]
- EP 1480153 A [0004]
- US 5572410 A [0013]

专利名称(译)	医疗器械及其鉴定程序		
公开(公告)号	EP1774917A1	公开(公告)日	2007-04-18
申请号	EP2005109502	申请日	2005-10-13
[标]申请(专利权)人(译)	MBBS控股		
申请(专利权)人(译)	MBBS HOLDING SA		
当前申请(专利权)人(译)	MBBS SA		
[标]发明人	BUI NGOC CHAU GAISCH ROBERT		
发明人	BUI, NGOC CHAU GAISCH, ROBERT		
IPC分类号	A61B17/28 A61B19/00		
CPC分类号	A61B17/29 A61B90/70 A61B90/90 A61B90/98 A61B2017/2902		
代理机构(译)	GLN		
其他公开文献	EP1774917B1		
外部链接	Espacenet		

摘要(译)

coelioscope有一个工具(12)，例如固定在杆(18)的一端的镊子和连接到杆的另一端的移动杆，其中杆可滑动地安装在刚性护套(16)内。杆具有管(24)，其中插入包含关于工具的信息的圆柱形无源应答器(30)。读/写模块使用环形天线在应答器的级别读/写信息。还包括用于识别和监测医疗器械的方法的独立权利要求。

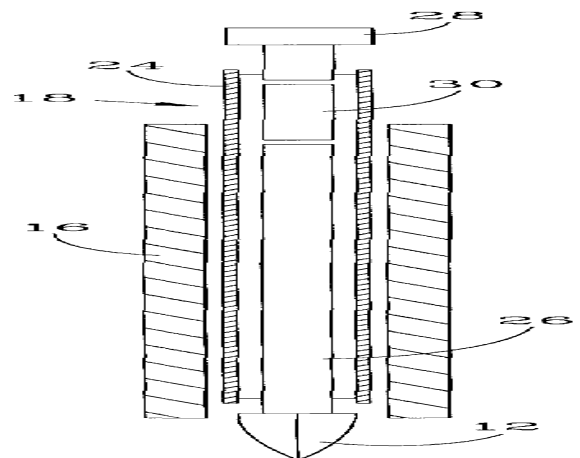


Fig. 2